

Version administrative

Tout terrain de camping aménagé ou non, à l'exception du camping à la ferme appartenant au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause.

Terrain de camping aménagé

Tout terrain, incluant les emplacements de camping, les espaces et bâtiments communautaires, les voies de circulation, les bâtiments d'accueil et de services, où moyennant paiement, des personnes sont admises à camper à court terme, que ce soit avec une tente, une tente roulotte, une roulotte, un véhicule récréatif ou un autre équipement semblable, ou à la belle étoile.

Terrain de camping non aménagé

Tout terrain, incluant les emplacements de camping, les voies de circulation et le bâtiment d'accueil, où moyennant paiement, des personnes sont admises à camper à court terme, que ce soit avec une tente, une tente roulotte, une roulotte, un véhicule récréatif ou un autre équipement semblable, ou à la belle étoile.

Terrain de jeux

Espace aménagé à l'extérieur sans toiture et utilisé comme lieu de récréation ou de sport. Le terrain peut regrouper un ou plusieurs jeux pour enfants.

Territoire d'intérêt de la rivière au Saumon

Territoire d'intérêt esthétique et naturel reconnu pour son potentiel écologique et récréatif, tel qu'identifié au schéma d'aménagement de la MRC.

Territoire d'intérêt écologique

Territoire reconnu pour ses qualités fauniques, floristiques et écologiques exceptionnelles. Ce sont les deux (2) territoires d'intérêt écologique identifiés au schéma d'aménagement révisé : Marécage du lac Brompton et les lacs Brais et Larouche.

Tôle architecturale

Tôle formée et traitée en usine, enduite de manière à pouvoir servir de revêtement usuel dans la construction d'un revêtement à long terme. La tôle galvanisée n'est pas considérée comme une tôle architecturale au sens du présent règlement.

Tour de télécommunication

Construction en hauteur appartenant à des réseaux de télécommunication émettant des signaux qui favorise à communication sur le territoire.

Traitement des boues

Procédé visant à limiter le volume de boues à manipuler ainsi que les nuisances reliées au caractère putrescible de celles-ci. Les types de traitement les plus connus sont l'épaississement, le conditionnement, la déshydratation, la stabilisation, le séchage et le compostage.

Unité d'élevage

Une installation d'élevage ou, lorsqu'il y en a plus d'une, l'ensemble des installations d'élevage dont un point du périmètre de l'une est à moins de 150 mètres de la

Grille des usages et des constructions autorisés par zone											
GROUPE D'USAGES	Réf.	Sous-groupe classe d'usages	ZONES								TE-1
			RT-1			AFD-1	AFD-2	AFD-3	AFD-4		
RÉSIDENTIEL	6,2	A Résidentiel de faible densité				X ¹	X ¹	X ¹	X ¹		
		A.1 Habitation unifamiliale isolée									
		B Résidentiel de moyenne densité									
		B.1 Habitation unifamiliale jumelée									
		B.2 Habitation bifamiliale isolée									
		C Résidentiel de haute densité									
		C.1 Habitation unifamiliale en rangée									
		C.2 Habitation bifamiliale jumelée									
		C.3 Habitation bifamiliale en rangée									
		C.4 Habitation trifamiliale isolée									
		C.5 Habitation trifamiliale jumelée									
		C.6 Habitation trifamiliale en rangée									
		C.7 Habitation multifamiliale									
		D Chalet ou maison de villégiature				X ¹	X ¹	X ¹	X ¹		
		E Maison mobile				X ¹	X ¹	X ¹	X ¹		
COMMERCIAL	6,3	A Commerce de détail									
		A.1 Commerce de vente de produits de l'alimentation									
		A.2 Commerce de vente de produits de consommation									
		B Commerce de gros									
		B.1 Entrepôts									
		C Commerce contraignant									
		C.1 Commerce de vente lié aux véhicules motorisés									
		C.2 Commerce lié aux véhicules automobiles									
		C.3 Cour de matériaux de construction, d'outillage ou de bois									
		C.4 Cour de ferraille									
		C.5 Piste de course de véhicules motorisés									
		C.6 Réservoir de combustible									
		C.7 Dépôts extérieurs									
		C.8 Commerce lié au transport de marchandises									
		D Établissement de services									
		D.1 Établissement de services personnels									
		D.2 Établissement de services professionnels									
		D.3 Établissement de services d'affaires									
		D.4 Établissement de services artisanaux									
		D.5 Établissement de services funéraires									
		D.6 Autres services									
		E Établissement de récréation									
		E.1 Activité de récréation extensive	X						X		X*
		E.2 Activité de récréation intensive	X								
		F Établissement lié à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées									
		F.1 Établissement de restauration									
		F.2 Établissement de restauration rapide	X								
		F.3 Établissement de divertissement avec permis d'alcool									
		F.4 Établissement de restauration champêtre				X	X	X	X		
		F.5 Établissement à caractère érotique									
		G Établissement d'hébergement touristique									
		G.1 Établissement hôtelier									
		G.2 Résidence de tourisme				X	X	X	X		
		G.3 Mini-auberge				X	X	X	X		
		G.4 Hébergement lié à la ferme				X	X	X	X		
		G.5 Gîte touristique				X	X	X	X		

X: Usages permis

*: Usages conditionnels

- Usages spécifiquement prohibés

Grille des usages et des constructions autorisés par zone											
	Réf.	Sous-groupe classe d'usages	ZONES								
			RT-1			AFD-1	AFD-2	AFD-3	AFD-4	TE-1	
GROUPE D'USAGES COMMUNAUTAIRE	6,4	A	Institutionnel								
		A.1	Établissement d'enseignement								
		A.2	Établissement lié à la santé et aux services sociaux								
		A.3	Établissement lié à la sécurité publique								
		A.4	Établissement lié à l'administration publique								
		A.5	Parc, espace vert et terrain de jeux								
		B	Activité éducative ou culturelle								
		B.1	Établissement lié à l'éducation								
		B.2	Établissement lié aux activités culturelles								
		C	Activité religieuse ou communautaire								
	D	Équipement ou infrastructure d'utilité publique									
INDUSTRIEL	6,5	A	Industriel I								
		B	Industriel II								
		C	Industriel III								
		D	Centre de recherche ou laboratoire								
		E	Abattoir								
		F	Industrie de première transformation agro-alimentaire								
		G	Industrie de première transformation de produits forestiers								
		H	Extraction								
		I	Atelier de fabrication et de réparation								
AGRICOLE ET FORESTIER	6,6	A	Exploitation agricole								
		A.1	Agriculture de type I								
		A.2	Agriculture de type II								
		A.3	Agriculture de type III								
		A.4	Chenils								
		B	Exploitation forestière								
		B.1	Érablière								
		B.2	Sylviculture								
		C	Matières résiduelles								
		C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire								
		C.2	Dépôt de matériaux secs								
		C.3	Site de compostage								
		C.4	Entreposage et traitement de boues stabilisées								
		C.5	Centre de recyclage								
	USAGES SECONDAIRES										
		Établissement de services personnels (art. 6.8)				X	X	X	X		
		Établissement de services professionnels (art. 6.9)				X	X	X	X		
		Établissement de services d'affaires (art. 6.10)									
		Établissement de services artisanaux (art. 6.11)				X	X	X	X		
		Atelier de fabrication et de réparation (art. 6.12)				X					
		Commerce de produits d'alimentation artisanaux (art.6.13)				X	X	X	X		
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS											
		Kiosque				X	X	X	X		
		Dépanneur	X								
		Abri forestier				X	X	X	X		X
		Marina	X*								
		Plage publique	X								
		Terrain de camping aménagé	X								
		Sentier récréotouristique (pédestre, équestre, cycliste, etc)				X	X	X	X		X
		Base de plein air sans aménagement permanents									X*
		Centre d'interprétation de la nature	X								X*
		Installation de production de marijuana à des fins médicales				X	X	X	X		
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS											
		Tour de Télécommunication	-				-	-	-	-	-

X: Usages permis
* Usages conditionnels

- Usages spécifiquement prohibés

X: Usages permis
* Usages conditionnels

- Usages spécifiquement prohibés